

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Centrale-nucleaire-de-Chooz-EDF-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Centrale nucléaire de Chooz : EDF de nouveau devant le Tribunal pour un déversement d'acide sulfurique dans l'environnement**

24 novembre 2014

Centrale nucléaire de Chooz : EDF de nouveau devant le Tribunal pour un déversement d'acide sulfurique dans l'environnement

Début juillet 2013, la centrale nucléaire de Chooz s'est à nouveau rendue coupable d'une fuite d'acide sulfurique dans l'environnement, la deuxième après celle survenue en décembre 2011 pour laquelle EDF a été récemment condamnée. En cause : des négligences toujours plus nombreuses dans l'exploitation et la maintenance des équipements. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une citation directe à l'encontre d'EDF. L'audience aura lieu le 26 novembre 2014, à 9h, au Tribunal de police de Charleville-Mézières.



Nouvelle fuite d'acide sulfurique dans la Meuse

Les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Chooz B, qui comptent parmi les plus récemment construits en France, sont implantés au bord de la Meuse, dans la pointe nord du département des Ardennes, à 10 km de la Belgique.

Cette proximité avec la Belgique ne conduit pourtant pas EDF à être d'autant plus vigilant sur son site par souci de ses voisins. En effet, le 2 juillet 2013, et pour la seconde fois en moins de deux ans, au point de rejet en Meuse des eaux pluviales collectées sur le site, EDF a détecté un pH anormalement acide, de l'ordre de 2,2 et 2,8. Selon les prescriptions en vigueur, celui-ci aurait dû être compris entre 6 et 9. En cause : une fuite provenant du circuit de traitement antitartre à l'acide sulfurique de la tour de refroidissement du réacteur 1.

Le déversement aurait duré environ 8 heures pendant lesquelles environ 80 litres d'acide sulfurique auraient été rejetés directement dans la Meuse... [Rappelons qu'une fuite similaire était déjà survenue en décembre 2011 sur le site de la centrale de Chooz B. Entre 250 et 600 litres d'acide sulfurique par jour avaient alors été déversés dans la Meuse, pendant 23 jours. Le Réseau "Sortir du nucléaire" avait porté plainte et fait condamner EDF en juillet 2014.](#)

EDF, pollueur récidiviste

La fuite identifiée proviendrait du mauvais positionnement d'un joint sur un organe de robinetterie du circuit d'injection d'acide sulfurique lors d'une intervention de maintenance au cours du dernier arrêt pour rechargement du réacteur n° 1. L'ASN a constaté que **les dispositions prises par l'exploitant pour surveiller cette intervention de maintenance et remettre en service l'installation étaient largement insuffisantes.**

EDF ne peut affirmer que ces rejets n'ont « aucun impact sur l'environnement », l'acide sulfurique étant connu pour ses propriétés corrosives. Cette pollution est d'autant plus révoltante que la centrale de Chooz est coutumière du fait. La fuite survenue en 2011 n'était probablement pas une première : déjà, en 2005, une députée belge avait dénoncé une hausse soudaine de la radioactivité des eaux captées en aval dans la Meuse. Et il semble qu'aucune précaution particulière n'ait été mise en œuvre pour éviter les rejets de toute sorte : en avril 2013, [une nappe d'hydrocarbure de 50 m2 a également été rejetée dans la Meuse](#) !

Cette délinquance d'habitude est inacceptable ! Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte pour dénoncer ces graves négligences. Cette plainte ayant été classée sans suite, il a fait citer directement EDF devant les juridictions de jugement. France Nature Environnement et Avenir se sont constituées parties civiles. L'affaire sera examinée par le Tribunal de police de Charleville-Mézières, le 26 novembre 2014, à 9h. Les citoyens sont invités à assister à l'audience.

En savoir plus : <https://www.sortirdunucleaire.org/Chooz-fuite-acide-2>

Contacts presse :

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

Marie Frachisse (juriste, sur place) - 07 62 58 01 23

Benoist Busson (avocat, sur place) - 06 72 12 72 47

Marc Saint-Aroman (administrateur) - 05 61 35 11 06

Pour France Nature Environnement :

Sophie Bardet (juriste) - 02 43 87 81 77

Pour Nature et Avenir :

Jean-Paul Davesne - 03 24 38 55 59 / 06 83 66 14 50

Chargée de communication : Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

